Image not found or type unknown

Distributeur automatique de boissons en entreprise

Par **BOUILLOD Yves**, le **08/01/2018** à **06:46**

Bonjour,
J'aimerai savoir si je peux investir d'un distributeur de boissons confiseries pour entreprise déstiné à mon gain personnel ou dois-je d'une part faire revenir les bénéfices dans la caisse de mon entreprise, s'il y lieu les déclarer ?
En supposant que je suis disons chéf d'entreprise ?
Cordialement et mérci de m'apporter votre connaissance.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés